

Titulaire du permis :

Bayer AG, Kaiser-Wilhelm-Allee 1, 51373 Leverkusen, République fédérale d'Allemagne,

Entité introduisant le produit phytosanitaire sur le territoire de la République de Pologne : Bayer Sp. z oo, Al. Jerozolimskie 158, 02-326 Varsovie, République de Pologne, tél. : +38 22 572 35 00, www.agro.bayer.com.pl

Entité responsable du conditionnement final et de l'étiquetage du produit phytopharmaceutique : (...)

ROUNDUP 360 PLUS

Ce produit est destiné à un usage professionnel.

Teneur en substance active :

glyphosate, un composé du groupe des acides aminophosphoriques sous forme de sel de potassium – 360 g/l (28,77 %).

Autorisation du ministère de l'Agriculture et du Développement rural n° R - 71/2014 du 14/05/2014

renouvelé par décision du ministère de l'Agriculture et du Développement rural n° R - 32/2022o du 15 novembre 2022.

Dernière modification par la décision du ministère de l'Agriculture et du Développement rural n° R - 1553/2024d du 10/12/2024



Attention

H319 – Provoque une grave irritation des yeux.

H411 – Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH 401 – Pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement, suivez les instructions d'utilisation.

P264 – Se laver soigneusement les mains après utilisation.

P280 – Portez des gants de protection, une protection oculaire et une protection faciale.

P305+P351+P338 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 – Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P391 – Recueillir le liquide déversé.

DESCRIPTION DU MODE D'ACTION ET DES CONDITIONS D'UTILISATION DU PRODUIT PÉPIDIQUE

HERBICIDE non sélectif à action systémique, appliqué par voie foliaire, sous forme de concentré pour la préparation d'une solution aqueuse (SL).

Selon la classification HRAC, la substance active glyphosate est classée dans le groupe 9 (anciennement groupe G).

ACTION CONTRE LES MAUVAISES HERBES

L'agent contient une substance active qui inhibe l'action de l'enzyme – 5-

L'énolpyruvate-shikimate-3-phosphate (EPSPS), qui est une enzyme clé de la voie métabolique de l'acide shikimique, associée à la biosynthèse des acides aminés aromatiques, conduit par conséquent à l'inhibition de la synthèse des protéines nécessaires à la croissance et au développement des plantes.

Le produit est absorbé par les parties vertes de la plante (feuilles, jeunes pousses et écorce non corrodée), puis se diffuse dans toute la plante et atteint ses parties souterraines (racines, stolons, etc.). Les premiers symptômes de son action (jaunissement et flétrissement) apparaissent 7 à 10 jours après le traitement.

La plante meurt complètement après environ 3 semaines. Une température élevée, une forte humidité et un ensoleillement intense accélèrent l'action du produit.

Mauvaises herbes sensibles	Dose milieu	
	1.25 l/ha	Chénopode blanc, mauve inodore, bottes de champs. –
	1.875 l/ha	pensée des champs, mouron des oiseaux, chénopode blanc, pavot des champs, matricaire inodore, genêt à blé, chiendent, gaillet gratteron, liseron, faucilles des champs. –
	2,5 l/ha	pensée des champs, mouron des oiseaux, chénopode blanc, pavot des champs, matricaire inodore, genêt à blé, chiendent, gaillet gratteron, liseron, camomille des champs, céréales spontanées, bottes de blé, galle à petites fleurs.
	3.75 l/ha	armoïse commune, violette des champs, mouron des oiseaux, chénopode blanc, achillée millefeuille, pavot des champs, matricaire inodore, genêt à blé, chiendent, gaillet gratteron, liseron, camomille des champs, céréales spontanées, bottes de blé, galle à petites fleurs. –
	4.0 l/ha	armoïse commune, violette des champs, mouron des oiseaux, chénopode blanc, achillée millefeuille, pavot des champs, matricaire inodore, genêt à blé, chiendent, gaillet gratteron, liseron, camomille des champs, céréales spontanées, bottes de blé, galle à petites fleurs. –
	6.0 l/ha	armoïse commune, violette des champs, mouron des oiseaux, chénopode blanc, achillée millefeuille, pavot des champs, matricaire inodore, genêt à balais, chiendent, gaillet gratteron, liseron, champ camomille, céréales spontanées, bottes de champs, vesce des oiseaux, galle à petites fleurs. –
mauvaises herbes résistantes		prêle

DEMANDE DE L'AGENT

Roundup 360 Plus est conçu pour être utilisé avec des pulvérisateurs de champ automoteurs ou montés sur tracteur et des pulvérisateurs manuels.

Note:

N'utilisez pas ce produit phytosanitaire dans les parcs et jardins publics, les zones sportives et de loisirs, les écoles, les jardins d'enfants, les crèches et les établissements de santé.

La dose de l'agent doit être adaptée à la sensibilité de l'espèce de mauvaise herbe dominante dans une culture donnée.

Champs cultivés avant les semis et la plantation de la culture. Dose maximale pour une seule application : 4,0 l/ha.
Dose recommandée pour une seule utilisation : 2,0 – 4,0 l/ha.

La dose de l'agent et le moment de son application doivent être adaptés aux espèces de mauvaises herbes présentes.

Période d'application : utiliser le produit pendant la période de croissance intensive des mauvaises herbes.

Nombre maximal de traitements pendant la saison de croissance : 1.
Quantité d'eau recommandée : 200-300 l/ha.
Pulvérisation recommandée : gouttelettes moyennes.

Après les semis ou la plantation et avant la levée de la culture

a) Maïs

Dose maximale pour une seule application : 2,5 l/ha.
Dose recommandée pour une seule utilisation : 1,25 – 2,5 l/ha.

Date d'application : appliquer le produit après le semis du maïs sur les mauvaises herbes émergentes, mais au plus tard 3 jours avant la levée du maïs (BBCH 00-09).

Nombre maximal de traitements pendant la saison de croissance : 1.

Quantité d'eau recommandée : 200-300 l/ha.
Pulvérisation recommandée : gouttelettes moyennes.

Remarque : La dose recommandée la plus faible est destinée à contrôler les jeunes pousses de mauvaises herbes.
Ne pas utiliser sur des sols très légers et sableux.
Semez les graines de maïs à une profondeur d'au moins 2 cm.

b) Pomme de terre

Dose maximale pour une seule application : 2,5 l/ha.
Dose recommandée pour une seule utilisation : 1,25 – 2,5 l/ha.

Date d'application : appliquer le produit après la plantation des pommes de terre et une fois les mauvaises herbes émergentes couvertes, mais au plus tard 3 jours avant la levée des pommes de terre (BBCH 00-09).

Nombre maximal de traitements pendant la saison de croissance : 1.

Quantité d'eau recommandée : 200-300 l/ha.
Pulvérisation recommandée : gouttelettes moyennes.

Attention :

Après le traitement, ne procédez à aucun labour mécanique.

Utiliser le produit sur des sols moyennement compacts.

a) Carottes, persil, oignon, poireau (issus des semis)

Dose maximale pour une seule application : 1,8 l/ha.

Dose recommandée pour une seule utilisation : 1,25 – 1,8 l/ha.

Date d'application : appliquer le produit après la levée des mauvaises herbes, mais au plus tard 2 à 3 jours avant la levée de la culture (BBCH 00-09).

Nombre maximal de traitements pendant la saison de croissance : 1.

Quantité d'eau recommandée : 200-300 l/ha.

Pulvérisation recommandée : gouttelettes moyennes.

Attention :

1. Ne pas utiliser sur des sols très légers et sableux.
2. Semez les graines de carottes, d'oignons et de poireaux à une profondeur d'au moins 2 cm.

Au printemps, avant la levée de la culture, on utilise la technologie dite simplifiée, c'est-à-dire en automne, le semis de plantes de paillis (paillis), au printemps, le semis direct de la culture puis un traitement pour contrôler les mauvaises herbes émergentes.

Betterave

sucrière Dose maximale pour une seule application : 2,5 l/ha.

Dose recommandée pour une seule utilisation : 1,25 – 2,5 l/ha.

Date d'application : appliquer le produit après la levée des mauvaises herbes, mais au plus tard 3 jours avant la levée de la betterave sucrière (BBCH 00-09).

Nombre maximal de traitements pendant la saison de croissance : 1.

Quantité d'eau recommandée : 200-300 l/ha.

Pulvérisation recommandée : gouttelettes moyennes.

Attention : 1.

- La dose inférieure recommandée est destinée à contrôler les jeunes pousses de mauvaises herbes.
2. Ne pas utiliser sur des sols très légers et sableux.
3. Semez les graines de betterave sucrière à une profondeur d'au moins 2 cm.

Après la récolte des cultures, avant de commencer le travail du sol post-récolte pour lutter contre le chiendent et autres mauvaises herbes (chaumes)

Dose maximale pour une seule application : 4,0 l/ha.

Dose recommandée pour une seule utilisation : 2,5 – 4,0 l/ha.

Période d'application : Appliquer le produit de mi-août à fin automne sur les adventices vertes et vigoureuses. Au moment de la pulvérisation, le chiendent doit atteindre une hauteur de 10 à 25 cm et présenter au moins 3 à 4 feuilles complètement développées. Les adventices monocotylédones annuelles doivent mesurer au moins 5 cm de hauteur et les dicotylédones doivent avoir développé au moins deux vraies feuilles complètement développées.

Nombre maximal de traitements pendant la saison de croissance : 1.

Quantité d'eau recommandée : 200-300 l/ha.

Pulvérisation recommandée : gouttelettes moyennes.

Attention:

Après la récolte et avant l'application du produit, ne procédez à aucune opération culturale.

Les zones non utilisées à des fins agricoles (cours d'entrepôts, zones industrielles, bords de routes, routes, chemins piétonniers, trottoirs, chaussées, ainsi que d'autres structures permanentes à surfaces dures ou semi-perméables où la prolifération de mauvaises herbes indésirables se produit et où leur élimination complète est nécessaire, voies de tramway).

Dose maximale pour une seule application : 6,0 l/ha.

Dose recommandée pour une seule utilisation : 3,75 – 6,0 l/ha.

Lors de l'utilisation de pulvérisateurs à dos, utiliser le liquide de travail à une dose de 0,2 litre de produit pour 10 litres d'eau.

La dose de l'agent et le moment de son application doivent être adaptés aux espèces de mauvaises herbes présentes.

Période d'application : utiliser le produit pendant la période de croissance intensive des plantes vertes et pendant toute la durée de leur cycle végétatif.

Nombre maximal de traitements pendant la saison de croissance : 1.

Quantité d'eau recommandée : 200-300 l/ha.

Pulvérisation recommandée : gouttelettes moyennes.

voies ferrées

Dose recommandée/maximale pour une seule application : 5,0 l/ha.

Date d'application :

Utiliser le produit pendant la période de croissance intensive des plantes vertes et ce, durant toute la période de végétation.

Nombre maximal de traitements pendant la saison de croissance : 1

Quantité d'eau recommandée : 200-300 l/ha.

Pulvérisation recommandée : gouttelettes moyennes.

Canaux d'irrigation, canaux de drainage (sans eau au moment de l'application du produit)

Dose maximale pour une seule application : 5,0 l/ha.

Dose recommandée pour une seule utilisation : 5,0 l/ha.

Période d'application : utiliser le produit pendant la période de croissance intensive des plantes vertes et ce, durant toute la période de végétation.

Nombre maximal de traitements pendant la saison de croissance : 1

Quantité d'eau recommandée : 200-300 l/ha.

Pulvérisation recommandée : gouttelettes moyennes.

Élimination des terres en jachère et des terres non cultivées.

Dose maximale pour une seule application : 4,0 l/ha.

Dose recommandée pour une seule utilisation : 3,8 – 4,0 l/ha.

Utiliser la dose la plus élevée des doses recommandées pendant la période de traitement d'automne.

Date d'application : utilisation du produit :

Au printemps – pendant la période de croissance intensive des mauvaises herbes jusqu'à la phase de floraison ou

En automne – s'il est nécessaire d'effectuer des travaux de culture et de semis d'automne, pour les mauvaises herbes qui poussent intensivement en dehors de leur période de floraison.

Nombre maximal de traitements pendant la saison de croissance : 1.

Quantité d'eau recommandée : 200-300 l/ha.

Pulvérisation recommandée : gouttelettes moyennes.

Prairies et pâturages – pour restaurer les prairies permanentes.

Dose maximale pour une seule application : 4,0 l/ha.

Dose recommandée pour une seule utilisation : 3,0 – 4,0 l/ha.

Date d'application :

À utiliser uniquement lors de la restauration de prairies permanentes.

Nombre maximal de traitements pendant la saison de croissance : 3.

La dose totale de produit utilisée pendant la saison ne peut excéder 10 l/ha.

Quantité d'eau recommandée : 200-300 l/ha.

Pulvérisation recommandée : gouttelettes moyennes.

Pommier

Dose maximale pour une seule application : 5,0 l/ha.

Dose recommandée pour une seule utilisation : 2,0 – 5,0 l/ha.

La dose totale d'agent utilisée pendant la saison ne peut excéder 8 l/ha

Date d'application :

Utiliser le produit pendant la période de croissance intensive des plantes vertes et ce, durant toute la période de végétation.

Utilisez le produit en bandes herbicides ou entre les rangs.

Pulvériser en toute sécurité, de préférence à l'aide de pulvérisateurs munis de couvercles, afin que les gouttes de liquide pulvérisé n'atteignent pas les feuilles, les pousses et l'écorce non ligneuse des arbres, ce qui pourrait endommager les plantes.

Nombre maximal de traitements pendant la saison de croissance : 2.

Quantité d'eau recommandée : 200-300 l/ha.

Pulvérisation recommandée : gouttelettes moyennes.

APPLICATION DE PRODUITS PÉDOPHILES AUX CULTURES ET APPLICATIONS POUR PETITES SURFACES

L'utilisateur est seul responsable de l'efficacité et de la phytotoxicité d'un produit phytosanitaire utilisé sur des cultures mineures.

Poire, prune, cerise, griotte, vigne, cassis, groseille rouge, groseille à maquereau, myrtille à gros fruits, noisetier commun, noix

Dose maximale pour une seule application : 5,0 l/ha.

Dose recommandée pour une seule utilisation : 2,0 – 5,0 l/ha.

Dose totale maximale par ha et par saison : 8,0 l/ha

Date d'application :

Utiliser le produit pendant la période de croissance intensive des plantes vertes et ce, durant toute la période de végétation.

Utilisez le produit en bandes herbicides ou entre les rangs.

Pulvérisez en toute sécurité, de préférence à l'aide de pulvérisateurs munis de couvercles, afin que les gouttes de liquide pulvérisé n'atteignent pas les feuilles, les pousses et l'écorce non ligneuse des arbres, ce qui pourrait endommager les plantes.

Nombre maximal de traitements pendant la saison de croissance : 2.

Quantité d'eau recommandée : 200-300 l/ha.

Pulvérisation recommandée : gouttelettes moyennes.

plantes de pépinière forestière

Dose maximale pour une seule application : 5,0 l/ha.

Dose recommandée pour une seule utilisation : 3,0 – 5,0 l/ha.

Date d'application :

Utiliser le produit pendant la période de croissance intensive des plantes vertes et ce, durant toute la période de végétation.

Appliquer le produit en bandes là où poussent les semis ou les jeunes plants, ou dans les espaces entre les rangs.

Pulvérisez en toute sécurité, de préférence à l'aide de pulvérisateurs munis de couvercles, afin que les gouttes de liquide pulvérisé n'atteignent pas les feuilles, les pousses et l'écorce non ligneuse des arbres, ce qui pourrait endommager les plantes.

Nombre maximal de traitements pendant la saison de croissance : 1.

Quantité d'eau recommandée : 200-300 l/ha.

Pulvérisation recommandée : gouttelettes moyennes.

Reboisement et régénération forestière

Dose maximale pour une seule application : 3,0 l/ha.

Dose recommandée pour une seule utilisation : 3,0 l/ha.

Date d'application :

Utiliser le produit pendant la période de croissance intensive des plantes vertes et ce, durant toute la période de végétation.

Appliquez le produit en bandes là où poussent les plantes ou dans les espaces entre les rangs.

Pulvérisez en toute sécurité, de préférence à l'aide de pulvérisateurs munis de couvercles, afin que les gouttes de liquide pulvérisé n'atteignent pas les feuilles, les pousses et l'écorce non ligneuse des arbres, ce qui pourrait endommager les plantes.

Nombre maximal de traitements pendant la saison de croissance : 1.

Quantité d'eau recommandée : 200-300 l/ha.

Pulvérisation recommandée : gouttelettes moyennes.

PRÉCAUTIONS ET CONDITIONS PARTICULIÈRES D'UTILISATION

1. Stratégie de gestion de l'immunité Afin de

minimiser le risque d'apparition et de développement de résistances des adventices aux herbicides, conformément aux bonnes pratiques agricoles : – suivre les instructions figurant sur

l'étiquette du produit phytosanitaire ; – utiliser le produit à la dose recommandée, au moment recommandé pour assurer un contrôle optimal des adventices.

- adapter le choix de l'herbicide et la décision de procéder au traitement à l'infestation de mauvaises herbes existante (ou potentielle), en tenant compte des espèces dominantes et des seuils de nocivité,
- utiliser en rotation des herbicides (substances actives) ayant différents mécanismes d'action, – utiliser un mélange d'herbicides (substances actives) ayant différents mécanismes d'action,
- utiliser des herbicides en rotation et/ou en mélanges qui affectent plusieurs étapes du cycle de vie des adventices (avec différents mécanismes d'action), – adapter les pratiques culturales aux conditions du terrain, notamment au type et à l'intensité des adventices, – utiliser différentes méthodes de désherbage, – nettoyer le matériel agricole pour éviter la dissémination de matériel de propagation déplacer les mauvaises herbes à d'autres endroits, – informer le titulaire du permis de tout contrôle insatisfaisant des mauvaises herbes, Pour plus d'informations, veuillez contacter votre conseiller, le titulaire du permis ou son représentant.

2. N'utilisez pas le produit : _____

- avant la levée des mauvaises herbes, – pour les plantes humides, – avant les pluies prévues (les précipitations survenant dans l'heure suivant la pulvérisation peuvent réduire l'efficacité du traitement), – par temps venteux, afin d'éviter la dispersion du liquide.

3. Lors de l'utilisation du produit, ne pas permettre : la _____

- dérive du liquide de traitement sur les cultures adjacentes, le chevauchement du
- liquide de traitement aux jonctions des bandes de traitement et des bordures.

PRÉPARATION DU LIQUIDE UTILISABLE Préparer

le liquide de travail immédiatement avant utilisation.

Avant de commencer à préparer le liquide de travail, déterminez précisément la quantité nécessaire.

Versez la quantité mesurée de produit dans le réservoir du pulvérisateur partiellement rempli d'eau (avec l'agitateur en marche), puis complétez avec de l'eau jusqu'à la quantité requise.

Après avoir versé le produit dans la cuve du pulvérisateur non équipée d'un mélangeur hydraulique, mélanger mécaniquement le liquide dans la cuve.

Rincez trois fois les récipients vides à l'eau et versez l'eau de rinçage dans le réservoir contenant le liquide utilisable.

En cas d'interruption de la pulvérisation, bien mélanger le liquide de travail dans le réservoir du pulvérisateur avant de reprendre le travail.

Pression de service recommandée : 2 à 3 atmosphères.

Pendant le fonctionnement, lorsque le liquide de travail se trouve dans le réservoir du pulvérisateur, assurez-vous que le réservoir est complètement ventilé.

MANIPULATION DES RÉSIDUS LIQUIDES UTILISABLES

Le liquide et l'eau restants utilisés pour nettoyer l'équipement doivent être : – si possible, après dilution, utilisés sur la surface sur laquelle le traitement a été effectué, ou

- éliminés au moyen de solutions techniques assurant la dégradation biologique des substances actives des produits phytosanitaires, ou – éliminés d'une autre manière conformément à la réglementation relative aux déchets.

Après utilisation, lavez soigneusement le matériel et rincez-le à l'eau au moins trois fois.

Lors du lavage du matériel à l'aide de produits de nettoyage destinés à cet usage, les eaux de rinçage obtenues doivent être traitées conformément aux instructions fournies avec le produit de nettoyage.

DÉLAIS D'ATTENTE ET RÉUSSITE DE LA CULTURE

Période entre la dernière application du produit et le jour de la récolte (délai d'attente) :

Pomme, poire, prune, cerise, griotte, vigne, cassis, groseille rouge, groseille à maquereau, myrtille à gros fruits, noisetier commun, noyer – 28 jours
Vigne – 14 jours

Délai entre la dernière application du produit sur les plantes destinées à l'alimentation animale et le jour où les animaux peuvent être nourris avec ces plantes (délai d'attente avant épuisement des stocks) :
Pâturages – 21 jours

SUCCESSION DES PLANTES

Toutes les cultures peuvent être cultivées dans un champ où du Roundup 360 Plus a été appliqué.

La culture, les semis ou la plantation peuvent commencer après 2 jours pour lutter contre les mauvaises herbes annuelles et après 5 jours pour lutter contre les mauvaises herbes vivaces.

Le délai entre la dernière application du produit et le jour où les cultures suivantes peuvent être semées ou plantées : 2 à 5 jours.

PRÉCAUTIONS POUR LES PERSONNES UTILISANT L'AGENT, LES EMPLOYÉS ET LES PASSANTS

Avant d'utiliser le produit, toutes les parties intéressées susceptibles d'être exposées aux projections et ayant demandé ces informations doivent en être informées.

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation du produit.

Portez des gants de protection, une protection oculaire ou faciale et des vêtements de protection pour vous protéger contre les effets des produits phytosanitaires lors de la préparation de la solution de travail et pendant le traitement.

La période entre l'application de l'agent et le jour où les personnes et les animaux peuvent pénétrer dans la zone où l'agent a été appliqué (période de prévention) :

N'entrez pas tant que le liquide n'a pas complètement séché à la surface de la plante.

Dans le cas des pâturages, ne pas introduire de bétail pendant 21 jours.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Ne pas contaminer l'eau avec le produit phytosanitaire ni son emballage. Ne pas laver le matériel à proximité des cours d'eau. Éviter la pollution de l'eau par les fossés de drainage des exploitations agricoles et des routes.

Éviter tout rejet accidentel dans l'environnement.

Pendant la floraison des cultures et des mauvaises herbes, il est recommandé d'utiliser le produit en dehors des périodes d'activité des abeilles.

Afin de protéger les organismes aquatiques, il est nécessaire de délimiter une zone de protection d'un mètre de large autour des réservoirs et des cours d'eau.

Afin de protéger les plantes et les arthropodes qui ne sont pas la cible de l'agent pathogène, il est nécessaire de délimiter une zone de protection de la largeur suivante à partir des zones non agricoles :

-5 mètres ou

-1 m avec l'utilisation simultanée de techniques qui réduisent la dérive du liquide de travail pendant le traitement à 75 %.

CONDITIONS DE STOCKAGE ET D'ÉLIMINATION SÉCURITAIRE DE L'AGENT PROTECTEUR
PLANTES, EMBALLAGE ET PREMIERS SECOURS

CONDITIONS DE STOCKAGE ET D'ÉLIMINATION SÉCURITAIRE DE L'AGENT PROTECTEUR
PLANTES ET EMBALLAGES

Tenir hors de portée des enfants.

Conserver le produit phytosanitaire : y dans
son emballage d'origine, y de manière à éviter

tout contact avec les aliments, les boissons ou les aliments pour animaux, toute contamination de l'environnement et tout accès par
tiers, à une
température de 0°C à 30°C.

Il est interdit d'utiliser les emballages vides des produits phytosanitaires à d'autres fins.

Tout produit non utilisé doit être transféré à un organisme autorisé à collecter les déchets dangereux.

Rapportez au vendeur les contenants vides ayant contenu des produits phytosanitaires dangereux.

PREMIERS SECOURS

Antidote : aucun, traiter les symptômes.

Si vous devez consulter un médecin, montrez-lui l'emballage ou l'étiquette.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles
peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste : consultez un médecin.

Période de validité – 2 ans

Date de production -

Contenu net -

Numéro de lot -